







DÉLIBÉRAT ID: 080-218006450-20251007-D_2025_10_553-DE

du **CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation 30septembre 2025

Membres en exercice 29

Membres présents 19

Membres représentés Membres absents

Nombre de suffrages exprimés 24

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

L'an 2025, le mardi 7 octobre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.

ETAIENT PRESENTS: Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Elodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Loïc CARETTE, Alexis BOURSE, Emilie SENKEZ, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET,

ABSENTS REPRESENTES:

Elodie LEMAITRE avait donné pouvoir à Michaël MAILLE Sylvie BONIFACE avait donné pouvoir à Alice ZILIANI Justine FRANCELLE avait donné pouvoir à Didier MORVAL Séverine PECHON avait donné pouvoir à Élodie THÉOT Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON

EXCUSÉS

Timmy BOITEL, Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY, Didier **HENNEBERT**

ABSENTS

Christian DETROISIEN

A été nommé (e) secrétaire : Émilie SENKEZ

N° D 2025-10-553

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PISCINE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget piscine.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



Mme le Maire soumet à l'assemblée le projet de décision modificative n°1.

Dépenses de fonctionnement			-
	Chapitre 011	Charges à caractère général	- 1 400,00 €
		6283 Frais de nettoyage a l'exterieur	- 1 400,00
	Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 400,00
		6815 Dotations aux prov pour risques et charges de fonctionnement	1 400,00
hapitre 011 : Transfe	ert des crédits vers le	e chapitre 68 pour le provisionnement Compte Epargne Temps	

Le conseil municipal A l'unanimité

- Autorise et charge Mme le Maire de l'exécution de la présente décision modificative.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY